

École élémentaire Marcel PAGNOL
« Le Petit Bois »
Chemin des écoles
31750 ESCALQUENS

Année d'élaboration
Année scolaire 2006-2007
Mis à jour 2017-2018

**PLAN
PARTICULIER DE
MISE EN
SÛRETÉ**

Tél. 05 62 71 73 80
Fax 05 62 71 73 66
Mél. Ce.0310454a@ac-toulouse.fr
Site Internet : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/blog31/ecole-escalquens/>

Table des matières

<u>I. Risques majeurs auxquels l'école peut être confrontée.....</u>	<u>3</u>
<u>II. Particularités propres à l'école.....</u>	<u>4</u>
1) Gestion des enfants en fonction de l'heure de déclenchement de l'alerte.....	4
<u>III. Gestion des communications.....</u>	<u>5</u>
<u>IV. Lieux, heures et Responsables.....</u>	<u>6</u>
2) Ecole.....	6
3) Alae.....	7
<u>V. Actions et responsables par lieux.....</u>	<u>8</u>
<u>VI. Répartition des missions des personnels.....</u>	<u>10</u>
<u>VII. Documents annexes.....</u>	<u>11</u>
<u>VIII. Informations aux partenaires.....</u>	<u>11</u>

I. RISQUES MAJEURS AUXQUELS L'ÉCOLE PEUT ÊTRE CONFRONTÉE

	PARTIE PLUS PRÉCISÉMENT TRAITÉE DANS L'ACTUEL PPMS		PARTIE PLUS PRÉCISÉMENT TRAITÉE DANS L'ACTUEL PPMS
TEMPÊTE	ACCIDENT INDUSTRIEL OU ACCIDENTEL RÉSULTANT D'UN TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)	NUCLÉAIRE	INTRUSION ATTENTAT
<p>Respectez les consignes diffusées par France-Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.</p> <p>Si les délais sont suffisants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évacuation préventive possible. <p>Si les délais sont insuffisants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rejoignez des bâtiments en dur ; - éloignez-vous des façades sous le vent ; - fermez portes et volets ; - surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction ; - renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif ; - enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises,...) ; - limitez les déplacements. 	<p>Nuage toxique</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettez à l'abri tout le monde dans des locaux prévus dans votre <i>Plan particulier de mise en sûreté</i> ; - calfeutrez les ouvertures (aérations, ...) - fermez portes et fenêtres ; - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité. <p>Explosion</p> <ul style="list-style-type: none"> - évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externe en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, ...) - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité. <p>Explosion suivi d'un nuage toxique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - regroupez tout le monde vers des lieux de mise en sûreté interne. Ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et fenêtres endommagées. - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ; - fermez portes et fenêtres avant de sortir. <p>Dans tous les cas évacuation possible effectuée par les autorités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettez à l'abri tout le monde dans des locaux prévus dans votre <i>Plan particulier de mise en sûreté</i>. - Fermez portes et fenêtres. - Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité. - Attendez les consignes des autorités. - Évacuation possible effectuée par les autorités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettez à l'abri tout le monde dans des locaux prévus dans votre <i>Plan particulier de mise en sûreté</i>. - Verrouillez portes et fenêtres. - Demander le silence absolu. - Obstruer les portes avec des meubles. - Se coucher par terre, se cacher. - N'évacuer les lieux que sur instruction des autorités. <p>S'il existe une possibilité, s'enfuir en silence par un itinéraire connu.</p>
	<p>Site à risques immédiats</p> <p>GACHES CHIMIE SA 17, Avenue de la gare 31750 Escalquens</p>		
<p><u>Autres sites à risques :</u> Société TOTAL, ZA La Grave le long de la ligne de chemin de fer Bordeaux-Sète Trafic de véhicules de Transport de Matières Dangereuses (essentiellement dû à ces deux sociétés) : RD 16 et RD 916</p>			

Les instructions traitées dans ce PPMS s'appliqueront dans les autres cas cités en ce qui concerne l'encadrement des enfants par les personnels. En cas de tempête, les locaux seront déplacés vers les parties centrales de l'établissement où les parties vitrées sont moindres.

II. PARTICULARITÉS PROPRES À L'ÉCOLE

L'administration de l'ALAE et celle de l'école sont sous le même bâtiment. La présence des personnels (enseignants et animateurs) est souvent simultanée même si les activités sont à des heures bien définies et consécutives.

7 heures 30	Alae
8 heures 50	Ecole
12 heures	Alae
13 heures 35	Ecole
17 heures	ALAE et Ecole les mardis
16 heures à 17 heures	ALAE les lundis jeudis et vendredis
17 heures à 18 heures 15	Alae

1) Gestion des enfants en fonction de l'heure de déclenchement de l'alerte

<i>Organisme</i>	<i>Responsable de l'organisme</i>	<i>Groupes d'enfants</i>	<i>Responsables du groupe d'enfant</i>	<i>Lieu de confinement</i>
Ecole	Directeur de l'école	Classes	Enseignant	Classe de l'enfant, son atelier et classe appariée
Alae	Directeur de l'Alae	Groupe déterminé par la gestion Alae	Animateur référent	Dans l'ordre des modules (1 à 4) et dans l'ordre des classes (2 à 16)

- ✓ Le confinement débutant pendant les heures Alae ne sera pas modifié au moment du passage en heures scolaires. Les personnels nouveaux s'intégreront à la gestion Alae. Les listes seront celles du Alae rapprochées de celles de l'école.
- ✓ Le confinement débutant pendant les heures scolaires ne sera pas modifié au moment du passage en heures Alae. Les personnels nouveaux s'intégreront à la gestion école. Les listes seront celles de l'école rapprochées de celles du Alae.

Circonscription HG 10 CASTANET TOLOSAN

Personnes en charge du contrôle des accès de l'établissement

<i>Ecole « Le petit Bois » de 8 heures 50 à 12 heures et de 13 heures 35 à 16 heures ou 17 heures</i>	J.M. Soler, directeur de l'école élémentaire
<i>Alae « Le petit Bois » de 7 heures 30 à 8 heures 50, de 12 heures à 13 heures 35 et de 16 h ou 17 h à 18 heures 15</i>	S. Vignaux, Coordinateur Péri-scolaire S. Camo, Directrice ALAE
<i>Cellule de crise Les cellules Ecole et Alae peuvent se réunir séparément si les circonstances l'exigent ou en une seule assemblée.</i>	J.M. Soler (directeur école élémentaire)
	S. Vignaux S. Camo, Directrice ALAE
	Mme L. Large (adjointe au maire)

III. GESTION DES COMMUNICATIONS

<i>Alerte « confinement »</i>	Sirène conventionnelle. Si insuffisante : sonnerie cour en continu. Responsables (voir listes) Responsables : Avertir de vive voix. Contrôler si tous les enseignants et animateurs sont investis.
<i>Téléphone</i>	Réseau interne vers mairie. Chaque site possède les numéros complets
<i>Vers les parents</i>	Affichage (si possible) Mairie : panneaux lumineux
<i>De l'extérieur</i>	Poste à piles

IV. LIEUX, HEURES ET RESPONSABLES

1)Ecole

Bureau du directeur d'école <ul style="list-style-type: none"> ✓ Téléphone ✓ PC relié à Internet ✓ Fax ✓ Radio ✓ Position centrale 	Lieu de la cellule de crise Bureau du directeur de l'école élémentaire.
--	---

<u>Horaires</u>	<u>Lieux</u>	<u>Responsables du lieu</u>	<u>Responsables des activités</u>
8 heures 50 à 12 heures 13 heures 35 à 16 heures	<i>École élémentaire « Le Petit Bois »</i>	J.M. Soler	Les enseignants chacun pour leur classe ¹
	<i>Préfabriqué RASED</i>	S. Guilloux (psychologue scolaire)	S. Guilloux
	<i>Espace du Bergean</i>	Enseignant en intervention	Idem
	<i>Gymnase</i>	Enseignant en intervention	Enseignant et Olivier Déjean (intervenant agréé)
	<i>Salle de musique (ancienne école)</i>	Intervenant	Enseignant et Marie-Paule Dasque ou Bruno Séguy (intervenants agréés)
	<i>Bibliothèque municipale</i>	Mme Vanhove	Enseignant et Mme VanHove (Bibliothécaire)
	<i>Terrains de sport extérieurs</i>	Enseignant en intervention	Enseignant en intervention

¹ Se référer aux listes de classe jointes

1)Alae

<u>Horaires</u>	<u>Lieux</u>	<u>Responsables du lieu</u>	<u>Responsables des activités</u>
7 heures 30 à 8 heures 50	<i>École élémentaire « Le Petit Bois »</i>	Stéphane Vignaux Sylvie Camo	Les animateurs du matin ²

<u>Horaires</u>	<u>Lieux</u>	<u>Responsables du lieu</u>	<u>Responsables des activités</u>
12 heures à 13 heures 35	<i>École élémentaire « Le Petit Bois »</i>	Stéphane Vignaux Sylvie Camo	Les animateurs inter-classes
	<i>Cantine 1 « Le petit Bois »</i>	Stéphane Vignaux Sylvie Camo	Les animateurs du site Le personnel de service du site
	<i>Espace du Bergean</i>	Animateur chargé de l'activité	idem
	<i>Gymnase</i>	Animateur chargé de l'activité	idem
	<i>Salle des fêtes</i>	Animateur chargé de l'activité	idem
	<i>Salle de musique (ancienne école)</i>	Directrice Ecole de musique	professeurs de musique Intervenants supplémentaires
	<i>MJC</i>	Intervenant	Idem

<u>Horaires</u>	<u>Lieux</u>	<u>Responsables du lieu</u>	<u>Responsables des activités</u>
16 h ou 17 h à 18 heures 15	Ecole élémentaire « Le Petit Bois »	Stéphane Vignaux Sylvie Camo	Les animateurs du soir

² Se référer aux listes d'animateurs jointes

V. ACTIONS ET RESPONSABLES PAR LIEUX

<p>Ecole « Le Petit Bois »</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un bloc sanitaires par module (pour 4 classes) ✓ Un point d'eau par atelier (pour 2 classes) ✓ Une pharmacie par module (pour 4 classes) 	<p>Lieu de confinement 1 : Module 1 : Classe 3 avec atelier Encadrement : 1 enseignante</p> <p>Lieu de confinement 2 : Module 1 : Classes 2 et 4 avec atelier Encadrement : 2 enseignantes</p> <p>Lieu de confinement 3 : Module 2 : Classes 5 et 7 avec atelier Encadrement : 2 enseignantes</p> <p>Lieu de confinement 4 : Module 2 : Classes 6 et 8 avec atelier Encadrement : 2 enseignants</p> <p>Lieu de confinement 5 : Module 3 : Classes 9 et 11 avec atelier Encadrement : 2 enseignantes</p> <p>Lieu de confinement 6 : Module 3 : Classes 10 et 12 avec atelier Encadrement : 2 enseignantes</p> <p>Lieu de confinement 7 : Module 4 : Classe 13 avec atelier Encadrement : 1 enseignante</p> <p>Lieu de confinement 8 : Module 4 : Classe 14 et 16 avec atelier Encadrement : 2 enseignantes</p>
<p>Cantine 1 « Le petit Bois »</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bloc sanitaire ✓ Point d'eau ✓ Pharmacie 	<p>Lieu de confinement : Lieux ci-dessus Encadrement : animateurs et ou enseignants présents</p>
<p>Salle de Musique ancienne école</p> <p>Nécessité d'accéder au rez-de-chaussée « L'Oustal » pour</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bloc sanitaire ✓ Point d'eau ✓ Pharmacie 	<p>Lieu de confinement : Salle de cantine « L'Oustal », une clé est disponible pour la porte intérieure, accès par l'escalier intérieur.</p> <p>Encadrement : Intervenant musique et enseignant pendant les heures de classe, professeur de musique pendant les heures de Alae</p>

Circonscription HG 10 CASTANET TOLOSAN

<p>Salle des fêtes</p> <p>Partie commune intérieure avec le gymnase pour</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bloc sanitaire ✓ Point d'eau ✓ Pharmacie 	<p>Lieu de confinement : Salle des fêtes</p> <p>Encadrement : enseignant pendant les heures de classe et animateur pendant les heures de Alae</p>
<p>Gymnase</p> <p>Partie commune intérieure avec la salle des fêtes pour</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bloc sanitaire ✓ Point d'eau ✓ Pharmacie 	<p>Lieu de confinement : Salle du gymnase</p> <p>Encadrement : Encadrement : enseignant pendant les heures de classe et animateur pendant les heures de Alae</p>
<p>Salles du Bergean</p> <p>Partie commune intérieur avec toutes les salles (gymnastique, judo et danse) pour</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bloc sanitaire ✓ Point d'eau ✓ Pharmacie 	<p>Lieu de confinement : Salle d'activité (possibilité d'utiliser les vastes vestiaires intérieurs sans ouvertures en cas de bris de vitres.</p> <p>Encadrement : enseignant pendant les heures de classe et animateur et/ou intervenant pendant les heures du Alae</p>
<p>Préfabriqué du RASED</p>	<p>Lieu de confinement : Préfabriqué (si confinement urgent) ou bien accès rapide module 1 si le délai est suffisant.</p>

VI. RÉPARTITION DES MISSIONS DES PERSONNELS

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déclencher l'alerte, activer le PPMS ✓ S'assurer de la mise en place des différents postes ✓ Etablir la liaison entre les autorités et les personnels ✓ Gérer les communications téléphoniques ✓ Contrôler les accès ✓ Couper les circuits ✓ S'assurer que tout le monde est en sûreté 	<p><i>J.M. Soler , Directeur Ecole</i></p> <p><i>Sylvie Camo, Directrice ALAE</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'encadrement des élèves 	<p><i>Enseignants, pendant les heures de classe</i></p> <p><i>Animateurs, pendant les heures Alae</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en charge des élèves à besoins spécifiques 	<p><i>Un des deux enseignants dans chaque lieu de confinement</i></p> <p><i>Directeur de l'école dans l'infirmerie avec une aide si le cas est plus sérieux</i></p>

VII. DOCUMENTS ANNEXES

Dans ce document

- 1) Plan de masse de l'école « Le petit Bois »
- 2) Fiche information des familles
- 3) Extrait daté du procès-verbal de la commission hygiène et sécurité
- 4) Annuaire téléphonique de crise

Dans un document séparé

- 5) Listes des classes
- 6) Liste des enfants nécessitant un PAI.
- 7) Personnes ayant une compétence en secourisme
- 8) Personnels et renseignements Alae

VIII. INFORMATIONS AUX PARTENAIRES

	Date
Conseil d'école	